

Demande d'adhésion d'Anne-Lyse LALI. Cette personne a acheté une femelle Selkirk âgée de 6 ans, entière, chez Sandrine Gangloff. Suite à un premier contact avec Françoise pour clarifier la situation, elle na plus donné de nouvelles. Sa demande est mise en attente.

2/ Point n°2 :

Les clubs de races peuvent organiser des séances de conformité en dehors des expositions, avec le support des clubs organisateurs d'expositions. La signature d'une convention permet de partager les frais. Le club ayant à ce jour un solde créditeur de plus de 2.000 euros, ce partenariat serait possible. Françoise doit contacter à ce sujet le club de la Seyne sur Mer et d'autres associations du Nord.

3/ Point n°3 :

Du fait des problèmes que peut poser la présence des yeux bleus (troubles neurologiques, surdité, malformations...), les 4 membres présentes votent pour le fait de s'associer à cette lettre.

4/ Point n°4 :

En Suisse, la notice 18.3 interdit les selkirks aux moustaches raccourcies ou manquantes en exposition. Notre standard offre une tolérance sur ce point. Françoise Bovais-Liégeois propose d'écrire au LOOF pour supprimer cette tolérance et de lancer des recherches dans le cadre du fonds AGRIA-LOOF, afin de savoir si le raccourcissement des vibrisses a réellement une incidence sur la mobilité du selkirk. La question est ajournée concernant la suppression de la tolérance auprès du LOOF, du fait d'avis divergents. Par contre, on demande à faire les recherches.

5/ Point n°5 :

Ce point est reporté à une date ultérieure du fait de son importance et du temps nécessaire qu'il faut lui accorder.

Saint Montan, le 17 février 2021

Aulnay-sous-bois, le 17 février 2021



La secrétaire adjointe :
Marielle ROUBY



La Présidente :
Françoise BOVAIS-LIEGEOIS